L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 2 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande à acheter une ferme-orangerie. Ecrire avec détails complets: Macon, Denis & Kernaghan, 10 Carondelet. 2 avril—3f

ON demande—A acheter comptant une maison ou terrain, dans le 2me ou 3me District. Adresser Mascot, soins de l'ABEILLE. 26 mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Birdstrup vs. Philip Thompson. —No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le LUNDI, 6me jour d'avril 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le certificat No 8 représentant soixante actions du fonds-capital de la compagnie dite: "Electric Traction and Manufacturing Company," au nom de Philippe Thompson, défendeur dans la susdite affaire. La valeur au pair des dites actions $100 chacune.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—A un crédit de douze mois; l'acquéreur étant requis de fournir un bon acceptable, avec bonne et suffisante sécurité portant 5 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente et payable 12 mois après date.

L'acquéreur sera également requis de payer comptant une somme suffisante pour couvrir les frais et dépens de ce procès, estimés à $175, laquelle somme sera portée au crédit du dit bon de douze mois.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 25me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
25 mars—avril 1 6

AVIS DE SUCCESSION.

L. Dalcour vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,271.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Jung, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 avril—2 7 11

Succession de Charles H. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,706—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er avril—1 6 10

Succession de Mme Minerva Payne, femme de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,556—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Minerva Payne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1 avril—1 6 10

Succession de Mme Veuve Joseph M. Rosado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,716.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Joseph M. Rosado, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,512 Division "D"—Alfred Ansé vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred Ansé, est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—3 fois 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,511—Division E—Walter J. Edwards vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Walter J. Edwards, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril, 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des propriétés de l'insolvable, de considérer son application pour une décharge de ses dettes, élire un syndic, et pour toute autre matière qui pourrait leur être soumise, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 av il—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 30 444—Division A—Paul J. Christian vs ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut.—Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une séance comme créancier dans cette affaire, au bureau de Omer Villeré, Esq., Notaire, le 15me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J Christian, insolvable, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit insolvable, et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.
Par ordre de l'honorable
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
11 mars—11 18—avril 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,385—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire; prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 20—avril 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 26me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:

Interdiction de Benedetto Onorato, No 32,076. —Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Hernor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tissot curateur ad hoc pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onorato soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être en interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.
Jugement rendu le 26 février 1891.
Jugement signé le 3 mars 1891.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.
[Signé] EUG. D'HERETE, Député-Greffier.
mars 18—18 23 28 avril 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,453—Division C.—Henry Ferschler vs ses créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Henry Ferschler soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, d'une année sans intérêts, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, que la dite réunion, son but et ses procédures soient dûment publiés, et que Hewes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17 24—avril 4 30

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er AVRIL—CLASSE No 176
Tirage de 4 heures P. M.

7	13	66	21	34	75	8	59	41	15	69	39	62	73

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 1er avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

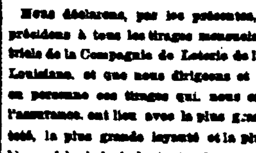

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	....	50,000
1 Lot de..	25,000,	....	25,000
2 Lots de..	10,000,	....	20,000
5 Lots de..	5,000,	....	25,000
25 Lots de..	1,000,	....	25,000
100 Lots de..	500,	....	50,000
200 Lots de..	300,	....	60,000
500 Lots de..	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500,	soit......	$50,000
100 Lots de...$300,	.. ..	30,000
100 Lots de...$200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit.......	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil,
Du local No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse;
Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magazine; et
De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.
Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 mai, 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° Trois certains terrains situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magazine, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magazine.

3° Quatre certains terrains situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 mars—7 14 21 28 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations, etc., d'une boulangerie, etc.

F. A. Voigt vs G. G. Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,007.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 avril 1891, à 1 heure 30 P. M., de la propriété ci-après décrite, savoir—

Au local No 36 rue Union dans le Troisième District de cette ville.

Tout le contenu du dit local, consistant d'une boulangerie, installations, farine, etc. Aussi, meubles, etc., le tout d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—31—avril 3 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Loeb à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands-Hommes et Craps, Troisième District mesurant mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Loeb, No 31 341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Nodal, veuve de Manuel Pio Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1856; la dite portion de terre mesurant, au pied américain, vingt-six pieds une pouce de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante-cinq pieds sept pouces ensuite, se refermant à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds huit pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, cent-vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavia, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Folger, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel; la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128. fol. 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dounne [îlet borné par les rues Canal et Dorgenois.]
Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 19 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Broad, Canal, Dounne et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, ex-notaire, comme plan No 79; les dits terrains se touchent et mesurent, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dounne.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Klots vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Klots, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Klots aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Commerce Poydras et Lafayette, mesurant vingt-et-un pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait par F. N. Tourné, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt-huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par E. A. DeArmas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No. 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un droit de valeur d'occupation, etc.

C. Lazard vs Cohn & Feibelman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 31,498. — En vertu d'un ordre de vente daté le 26 mars 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 8 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terme non expiré du bail finissant le 30 septembre 1891, et le droit d'occupation sous ce bail libre de loyer jusqu'à la dite date du local récemment occupé par Cohn et Feibleman et connu comme les Nos 70 et 72 rue de la Commune [le loyer ayant été payé en plein jusqu'à la dite date au propriétaire des produits de la vente du stock de marchandises contenues dans le dit local.]

Saisi dans l'affaire ci-dessus et autres.
Termes—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—28—avril 1 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, plan No 122 et mesurant conformément à celui-ci, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Haveman, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000) avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 5 0/0 sur le dit montant en principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et de la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres ($6,360).

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété jusqu'à paiement final et l'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—7 14 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Crossman (la rue à l'arrière étant la rue Delta.

Henry Schultz vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'îlet No Un, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan le dit lot mesure vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Suzanne E. Duprère d'après un acte passé par devant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1884. (Bureau des Aliénations. Livre 121. Folio 273.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,9 3—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (îlet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley H. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas [anciennement Fulton] désignés comme lots Nos 1 et 3 sur un plan des dits lots et îlet fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à C. M. Reden, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurant au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente huit pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt à la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintif, ainsi qu'il est dit plus haut) tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintif, d'après un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs M. F. Sturchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,376—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit îlet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875 par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Sturcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire, en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant conformément au dit plan, comme suit:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds huit pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds huit pouces une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Tremé et vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St Louis, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Tremé [illegible] sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et face à la rue Marais [illegible] le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 [illegible] pieds [illegible] pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds [illegible] sur le côté du lot No 15. Le dit lot No 15 [illegible] vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces une 1/3 lignes sur le côté du lot No 14 et cent vingt huit pieds [illegible] sur le côté du lot No 16. [illegible]

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1879 de cette somme à partir du 1er août 1882 et 8 0/0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881; le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds-capital hypothécaire pour les 497 actions sujettes à être rachetées en vertu de la charte et des lois de la banque, à savoir: la somme de $47,900, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le 6ème District,

Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 31,888.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchent.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 3 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 3 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintif, daté le 3 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 3 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 3 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
3 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de machines à vapeur—Bouilloires—Vieux fer, etc.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs M. F. Sturcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 11,376 — En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 3 avril 1891, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local rue Marais, entre Conti et St-Louis—Trois bouilloires, 1 cheminée (smokestack) 1 chaudière en cuivre, 2 chaudières en fer [illegible], 2 machines à vapeur, arbre de couches, roues, fer en feuilles, tuyaux, etc., d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mars—23 30—avril 3

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,
No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.
Terrains 43x120 pieds.
Dans l'affaire de
Marie Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als.
Pour un partage.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet, —SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 13 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,168 dans l'affaire de Mary Agnes Guiffria vs Catherine McWalters et als, pour un partage, il sera vendu, à l'enchère publique:

No 601 RUE CARONDELET.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, lequel comprend tout le lot primitif No 6 et la partie supérieure du lot primitif No 7, et mesure ensemble 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois recouverte en ardoises à deux étages, ayant 6 chambres, convenable pour une cuisine, bâtisse dans le fond, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de garanties usuelles, 10 pour cent comptant sera payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 mars—28 30—avril 5 12 19 26

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE.

BOTTES ET SOULIERS.
Et le contenu d'un magasin de souliers au détail de la ville.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE, Encanteurs—JEUDI, 2 avril 1891, commençant à 11:30 heures A. M., il sera vendu, à leur salle de ventes, No 26 rue de Chartres—

Un lot de bottes et souliers comprenant un grand assortiment; aussi le contenu d'un magasin de souliers au détail de la ville consistant en marchandises de saison et le tout en bon état.
2 avril—1f

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un entrepôt de marbrier,
Consistant de Pierres tumulaires, de Marbre et de Granit, etc.; aussi Outils d'ouvriers de pierre, Faucheuses, Chevaux, Mulets, Boggy, Voitures, etc.

Dans l'affaire de Frank L. Connerly vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,385.

PAR D. DANZIGER, Encanteur — Bureau No 25 Commercial Place, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la cour ci dessus nommée, daté le 31 mars 1891, je procéderai SAMEDI, 11 avril 1891, à 10:30 heures A. M., à la vente à l'encan, au détail ou en lots, au gré des acquéreurs, au local No 206 avenue St-Charles (en face du Cercle de Lee):

Le stock entier de pierres tumulaires, polies et non polies, marbre, granit, etc., outils d'ouvriers en pierre; aussi deux chevaux, deux mulets, un boggy, une voiture, un dray, deux faucheuses, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.
2 avril—2 5 6 10 11

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis-plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant F. Titche, notaire.
25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence de famille avec de grands terrains.
Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District,
Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourés des résidences de l'Hon. Otto Thomas, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levy, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891, Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

1° La grande résidence de famille confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'îlet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon parloir, avec arche et magnifique fresque, bon salon de réceptions, bibliothèque, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, un pavillon octogone, tout avec belles tapisseries; cuisine avec tous les perfectionnements modernes.

Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, tapissés avec goût, lavabo [illegible]; aussi deux grandes chambres, mansarde, chambre à coucher [illegible]. Le [illegible] 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée en pavage Belgian de 187 pieds, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 16 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrace, avec fontaine [illegible] fleurs, serres-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout décoré par des travaux [illegible]

2° Quatre terrains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même îlet que la propriété ci-devant décrite, et désignés par les lettres B. C. D. E sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 16 mars 1891, et ayant chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne avec une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, [illegible] et avec une résidence moderne.

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 123 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance.

La résidence peut être visitée seulement le lundi, le mercredi et le vendredi avec une carte des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. O. Hart, notaire. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1891 seront assumées par les acquéreurs. 10 pour cent requis au moment de la vente.
15 mars—15 21 23—4 11 18 avril

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,
Coin des rues Laurel et Antonine.
A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.
Dix pour cent déposé à la vente.
5mars—8 21 28—avril 4 11

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

PAR W. I. HODGSON & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Banques et de compagnies d'assurances.
Tombes et caveau au Cimetière.

Dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als.

Vente en partage.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891, et signé le 24 février 1891, Dossier No 31,859, dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als, pour opérer un partage, à l'enchère publique, il sera vendu.

1° 25 actions du fonds-capital de la Banque du Commerce, valeur au pair, $10 chacune, intégralement payées.

2° 10 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, valeur au pair, $50, pleinement payées.

3° 2 terrains avec la tombe qui s'y trouve désignés par les Nos 50 et 52 sur l'avenue Live Oak, entre les promenades Hawthorn et Cedar.

4° Le caveau No 1669 dans le cimetière Cypress Grove en cette ville.

Conditions—Comptant avant le transfert.
1er avril—1 5 8 au 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie Propriété-Cottage
Rue Robert,
Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.
Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir
Coin des rues Eléonor et Annonciation.
—Dans l'affaire de—
William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.
Dossier No 32,320.
A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 20 mars 1891 et signé le 26 mars 1891, Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas, Jersey et Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit.

Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds.

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° Sept certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eleonor et Annonciation (anciennement Prestes) désignés par les Nos de 11 à 17 inclusivement, ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur et façade de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans qui peuvent être vus aux lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 6 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

Dans le Deuxième District.

Un délicieux cottage comme résidence, No 219 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec terrains 62x122 pieds, arbustes, arbres fruitiers, etc., à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, il sera vendu—

Le joli, bien construit et confortable cottage en bois recouvert en ardoises, No 219 rue Miro entre les rues Hôpital et Quartier, la rue Tremé derrière. Deuxième District de cette ville. A un îlet et demi seulement plus haut que l'avenue Esplanade, ayant cinq chambres aussi des lieux d'aisance, etc., chambres pour laver et pour outils, citerne, etc. [illegible]

Les Terrains mesurent 62 pieds de face, sur une profondeur de 122 pieds le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et est une grande variété de plantes et d'arbustes de valeur, des orangers portant des Oranges douces, des Poiriers, des Pêchers et des Pommiers. tous ces arbres sont jeunes et grandissent rapidement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1891.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—22 29—avril 5 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CHARMANT COTTAGE
No 290 RUE HOWARD,
entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.
Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.
La bâtisse en briques à deux étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Pickerie de Coton de Hemard," avec trois terrains.
Deux terrains de choix convenables pour y bâtir, coin des rues Calliope et Freret, 50x112 pieds.
Cottage rue Ste-Anne, entre les rues Lopez et Rendon, avec deux lots de terre.
—Dans l'affaire de—
Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.
Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.— Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31,859. dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

Quinze terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Fréret, désignés par les Nos de 4 à 15, tous inclus, et les Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurent comme suit, à savoir:

TERRAINS RUE CLIO.

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 25 pieds et 4 lignes de façade rue Clio, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Clio et Fréret.

BATISSES RUE FRERET.

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Fréret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une bâtisse en briques à deux étages, servant d'entrepôt, où anciennement était établie une machine à compresser le coton et servant de Pickerie de coton, etc., et avant connu sous le nom de Pickerie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a une bâtisse en bois, ayant plusieurs chambres, citerne, etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 6 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Fréret.

COTTAGE RUE HOWARD.

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent d'un joli cottage et demi en bois, bâti et couvert en ardoises portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres [illegible], manteaux de cheminée en marbre, installations de gaz partout; aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande écurie bien construite et remise, chambre à fourrage, etc., grenier pour paille et foin, 2 citernes et hydrant, arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois, et peut être visité avec une permission des encanteurs.

DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.

Deux terrains dans le Deuxième District de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, étant les Nos 1 et 3 du carré d'îlet No 81, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Lopez, et mesurent, chacun, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 7 lignes, [illegible]

[illegible]

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain,
No 299 rue Jackson coin Brainard.
Et cottage avec carré d'îlet à Carrollton.
A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé le 24 mars 1891, [illegible] la propriété de valeur et après décrite, à savoir:

1° La belle maison de résidence No 299 rue Jackson, dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 83 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installations, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et convient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

2° Le carré d'îlet à Carrollton. Septième District de cette ville, borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le dit carré se compose de quatorze terrains numérotés de 7 à 20 inclusivement, et les mesures sont celles des plans qui seront exhibés au moment de la vente. Les améliorations consistent d'une maison de résidence à un étage avec attic, ayant corridor, onze chambres en tout, écurie, etc., terrain planté d'arbres fruitiers.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, pour la propriété rue Jackson, et à partir du jour de la vente, pour la propriété à Carrollton, devra être garantie par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley notaire.
29 mars—29—avril 1 8 15 22 29—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE.
PROPRIÉTÉ
Dans le Garden District.
La Résidence Double à Deux Etages
Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance,
Rapportant un joli revenu.
Vente péremptoire à l'encan.

Succession de Veuve Jane Bogart.

No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891, et signé le 5 mars 1891 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après à savoir—

La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, Constance et Magazine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "Q" et "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant, en mesure américaine, 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 129 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau de terre figure aussi comme étant composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, des deux lots figurant sur un plan de E. F. Nicholls daté le 8 avril 1846, et déposé au bureau de L. K. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en briques à deux étages désignée par les numéros de rues 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an aux baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant ou un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à un taux de huit pour cent par an à la date jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque et privilège pour garantir le paiement des dits billets, et toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, et en sus du prix d'adjudication. Il déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros Esq. notaire.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, réclamations, billets, etc.
A l'encan.

Dans l'affaire de Levêque et Jourdan vs. leurs créanciers.

No 23,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 2 avril 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, il sera vendu à l'encan—

Toutes les réclamations, comptes ouverts, billets, etc. dûs et devant à et appartenant à la raison insolvable de Levêque et Jourdan, d'après un inventaire enregistré.

Conditions de la vente—Comptant.
21 mars—21 28—avril 1 2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.
Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasine, coin Aline.
Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1029 rue Magasine, coin de la rue Général Taylor.
Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magasine.
— Dans l'affaire de —
John D. Singer vs Johns C. Muhler et autres.

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, le 11 mars, 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis, couverts en ardoises, Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine, encoignure Aline, retirés du trottoir, avec galeries sur la façade, et contenant 4 chambres, abat-vents citernes, allées de côté bien pavées et cours à chaque demeure. Les 4 lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous le No 52; l'îlet étant borné par les rues Magazine, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se joignent ensemble et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Magazine, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Aline. La propriété sera vendue subdivisée d'après un plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un emplacement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° Le cottage double en bois et magasin bien situés, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'îlet No 16, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ex-notaire, en cette ville, le 6 septembre 1864, lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° Le résidence-cottage en bois, propre et confortable, et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'îlet No 11, bornés par les rues Magazine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan sous le No 140, déposé dans le bureau de James Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dedans des lignes de lot, et contient galerie de façade et 4 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. [illegible]

[illegible]

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence à deux étages, en bois
—ET—
QUATRE TERRAINS,
Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.

Succession de Mme Susan V. Strange, épouse de Newell Tilton.

No 27,865.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 26 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

La belle maison de résidence bien bâtie en bois, à deux étages, No 60 avenue Atlantic, au coin de la rue Eliza, ayant corridors et onze chambres, maison de dépendance, écuries, etc. La terre se compose de quatre terrains dans le 5me District de cette ville (Alger) désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, du carré d'îlet 11 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Alix et Eliza, d'après un plan de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent comme suit: le terrain No 12, 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade rue Eliza, entre lignes parallèles, et formant l'angle de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza. Les terrains 9, 10, 11, chacun, 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du chemin de fer Southern Pacific des ferries bacs à vapeur, marchés, etc., et serait excellente comme demeure en plein comfort d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ou un, deux et trois ans de crédit en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. L. Garland Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RÉSIDENCE
AVENUE DE L'ESPLANADE,
—ENTRE LES—
Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° La splendide résidence en briques à trois étages, No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Pais, désignée par le No 156.

Le lot de terre mesure 36 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, [illegible] lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étages, toutes bien spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° Un certain lot de terre adjacent et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de garantie y compris les honoraires d'avocats, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour la [illegible] de l'hypothèque, police d'assurance transférée [illegible] et les taxes de 1891 en dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 28—avril 4 11 18 25

Succession de Mme Mary J. Points.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par un plan par Jules Hoey, [illegible], dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle Liste de Propriétés de valeur,
Dans les Quatrième et Sixième Districts,
A des conditions libérales, à l'encan.
La propriété de valeur No 793 rue Tchoupitoulas;
La propriété de valeur No —— rue Première;
La propriété de valeur Nos 104 et 106 rue Constance;
2 Lots de terre de valeur rue Water;
Un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 32,121.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 195 rue Gravier—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 32,121, daté le 26 mars 1891, dans l'affaire de succession de Mme Catherine Schreiber, décédée, à l'encan il sera vendu—

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Rousseau, Soraparu et Première, et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade à la rue Soraparu de 100 pieds et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Soraparu, le tout plus ou moins [illegible]

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme le numéro 793 rue Tchoupitoulas.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Live Oak, maintenant Constance, Laurel et Philip, et mesurant 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un Cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No —— rue Première.

3° Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, Foucher et Laurel, et mesure 43 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, connu comme les Nos 104 et 106 rue Constance.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Première, Water ou Public Landing et l'avenue Tchoupitoulas, désigné comme lot No 3 et mesure 25 pieds 5 3/5 pouces de face à la rue Water, 25 pieds 5 pouces 1 1/3 lignes de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas, sur une profondeur de 86 pieds 4 pouces et 4 1/5 lignes sur une ligne du côté de 86 pieds 4 pouces 5 3/5 lignes de l'autre côté de la ligne.

5° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-devant décrite, désigné comme lot No 4 et mesure 24 pieds de face à la rue Water, 22 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces 5 4/5 lignes d'un côté et 86 pieds 7 pouces 5 3/5 lignes de l'autre côté de la ligne, le même conformément à un plan [illegible] fait par ———, voyer, daté ——— avril 1891.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit pour le compte de la même succession, un certificat donnant droit au porteur d'une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Conditions—Pour la propriété immobilière, comptant. [illegible]

Acte de vente pardevant R. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, [illegible]

[illegible]

Friction Rouge du Dr [illegible]